

Contrat d'objectifs, le retour !

Malgré le rejet massif des Contrats d'Objectifs et de Moyens (COM) par de nombreux CA depuis 2011, l'Administration persiste et recommence son offensive bureaucratique dans bon nombre d'établissements afin que le processus de contractualisation soit relancé et qu'à terme les CA se prononcent une nouvelle fois. A Paul Duez, nous avons avec le soutien de l'UNSA à l'époque, et de la FCPE lors du CA du 29 mars 2012 repoussé l'adoption d'un contrat d'objectif qui, entre-temps avait perdu son « M », le rectorat n'ayant plus de moyens...

Par un conseil pédagogique restreint le 1^{er} avril dernier et par une rencontre avec la DASEN adjointe prévu ce lundi 25 avril, le processus est relancé pour notre établissement.

Non ce contrat d'objectif nous n'en voulons toujours pas !

Le SNES-FSU a dénoncé, depuis le début, cette contractualisation dangereuse qui peut avoir des conséquences sur les personnels et l'organisation des EPLE et appelle à refuser de nouveau ces contrats d'objectifs version 2016, aux antipodes de la philosophie du Service Public.

→ Les Contrats d'objectifs s'inscrivent dans une volonté de modification profonde de l'organisation du travail dans les services publics. Il s'agit d'introduire la logique de l'entreprise privée, de la concurrence, du pilotage par la performance dans la gestion des établissements scolaires. Ces contrats fixent des objectifs à atteindre et prévoient des indicateurs chiffrés de performance qui permettront de mesurer si l'établissement a atteint ces objectifs.

Il s'agit ainsi de rendre les personnels responsables des échecs du système, en lieu et place de l'institution, et de laisser penser que la réussite des élèves ne dépend pas des personnels qui ne rempliraient pas « les objectifs ».

Le projet d'établissement, lui, a pour vocation d'adapter le collège ou le lycée à son environnement, tout en s'inscrivant dans une logique nationale (horaires, programmes notamment), de façon à favoriser la réussite de tous les élèves. Il est adopté après une phase de concertation qui associe l'ensemble des personnels et non un cercle restreint. Ce n'est pas de notre faute si le projet d'établissement depuis plus de 5 ans n'a pas été réactualisé !

→ Il s'agit aussi pour le rectorat et les inspections académiques d'orienter et de faire pression sur le travail des professeurs dans leurs classes et notamment sur leurs modalités d'évaluation (incitations plus ou moins fortes à augmenter les notes, à faire des devoirs en commun pour mettre en concurrence les collègues...). **Tout cela, pour "responsabiliser les signataires", c'est-à-dire les culpabiliser.**

→ Ils sont en même temps un merveilleux outil à la disposition de tous ceux qui cherchent à casser l'unité de du service public d'éducation nationale (source d'égalité de traitement des citoyens sur le territoire) en transformant nos établissements publics **en établissements publics sous contrat** à l'image des établissements privés sous contrats

→ **Pour le rectorat, en engageant les personnels dans la logique de contrat, il s'agit de justifier à terme la suppression de moyens horaires (objectifs non atteints) ou encore les promotions (le mérite individuel sera jugé à l'aune des objectifs assignés à chaque collègue).** Les projets de suppression de la double notation (administrative et pédagogique), au profit du seul chef d'établissement, ou de recrutement par les chefs d'établissements au niveau local n'ont pas disparu. Le CO s'inscrit dans cette logique d'individualisation et de pression accrue sur les personnels.

→ Enfin, ces contrats d'objectifs sont nés dans la circulaire de rentrée de publiée en mars 2012 (BO du 29/03/2012) qui stipulait clairement : "L'ensemble de ces contrats [CO compris] doit contribuer à l'optimisation des moyens qui sont mis à disposition de chaque responsable." ... **Non seulement le Contrat d'objectifs n'apporte aucun moyen, mais sa mise en œuvre a clairement pour finalité d'en économiser au maximum !**

Si notre établissement n'adopte pas de contrat d'objectif en CA, le document de référence reste le projet d'établissement. Si notre direction veut un CO, cela n'engagera que sa responsabilité et pas la nôtre dans ce processus. Nous n'avons pas besoin de contrat pour savoir que nos objectifs sont la réussite des élèves et nous avons un statut, celui de fonctionnaire, et une feuille de route qui est nationale.

Oui la section SNES FSU de Paul Duez s'y opposera parce qu'elle pense que le CO est néfaste pour notre établissement!